Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Ariège

Département de l'Ariège

Plan Froid
2015 - 2016

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège

Préambule

Depuis 2012, il n'y a plus de gestion de l'hébergement lié au thermomètre, l'objectif étant la pérennisation des places d'hébergement d'une part et d'autre part de fluidifier les dispositifs et notamment l'accès au logement.

Néanmoins, compte tenu des épisodes de grand froid que peut connaître le département de l'Ariège, il a été décidé au travers de ce plan spécifique à la période hivernale de continuer à mobiliser les différents partenaires pour l'hiver 2015-2016.

Celui ci a pour objectif d'organiser et de formaliser, durant cette période, l'action des différents intervenants locaux engagés dans la lutte contre la précarité, afin de détecter, prévenir et limiter les risques sanitaires et sociaux liés au froid.

Les axes principaux de ce plan sont les suivants :

- Assurer la coordination des différents intervenants de l'urgence sociale,
- Répondre au plus près des demandes,
- Assurer une mise à l'abri effective des personnes en situation de précarité sur l'ensemble du département,
- Accompagner vers le logement pérenne les personnes en capacité d'y accéder.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de l'Ariège, au travers du 115, permet d'améliorer la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de fluidifier le passage de l'hébergement vers le logement. Le SIAO a connaissance de tous les dispositifs supplémentaires mis en œuvre par période de grand froid.

Le Plan Hiver 2015/2016 a pour vocation de recenser l'ensemble des partenaires mobilisables, (services de soin, associations, collectivités locales, bénévoles…), afin de répondre à la problématique de la grande précarité en période hivernale et de grand froid.

Pendant cette période, les populations en errance ou en situation de grande précarité sont plus fragilisées (pathologies diverses et chroniques liées à la vie à la rue). Il convient de limiter les risques sanitaires les concernant en proposant des solutions de mise à l'abri ou d'hébergement, leur permettant de bénéficier d'un cadre sécurisé, avant qu'elles ne s'engagent dans une démarche d'insertion.

Pour ce faire, il convient de mettre en place des dispositifs souples et mobilisables en urgence quels que soient le secteur géographique et le moment de la journée. Ce plan doit pouvoir être connu et partagé par les partenaires sanitaires et sociaux et servir d'outil d'orientation.

Bilan de la période hivernale 2014/2015

1- *Actions spécifiques mises en œuvre*

L'hiver dernier des actions spécifiques relatives à la campagne hivernale ont permis :

- l'extension des horaires d'ouverture de l'accueil de jour de Foix géré par l'association Chélidoine et l'ouverture de l'accueil de jour de Saint-Girons le mercredi après-midi ;

- de proposer des repas chauds pour les personnes en grande précarité sur les accueils de jour de SAINT-GIRONS (406 repas servis) et FOIX (531 repas servis);

- d'organiser des maraudes par la Croix Rouge qui, du 1er novembre 2014 au 30 avril 2015 ont permis d'aller au-devant de 502 personnes au cours de 68 sorties. Ces maraudes se sont déroulées sur les secteurs de Foix (136 personnes rencontrées), Pamiers (77 personnes rencontrées) et Saint Girons (289 personnes rencontrées). Au cours de ces sorties la Croix Rouge a distribué de la nourriture, des boissons, des couvertures ainsi que des vêtements.

- la mise en place de 7 places d'hébergement d'urgence par l'association Emmaüs Ariège sur les sites de SAINT-JEAN-DU-FALGA et de LAVELANET.

- l'ouverture, pendant toute la période, d'une structure d'hébergement de 16 places au lieu dit «Rivière» sur la commune de Saverdun, gérée par l'Institut Protestant.

2- *Partenariat avec météo France*

Grâce à Météo France, et à son site internet et à l'envoi de messages spécifiques pendant la période hivernale, il est possible de disposer des prévisions à trois jours, et donc d'anticiper la mobilisation de moyens supplémentaires.

Durant l'hiver 2014/2015, aucune alerte de niveau 2 ou 3 n'a été déclenchée. Les communes de Pamiers, Saint-Girons et Foix ont néanmoins ouvert des places supplémentaires :

- 8 places dans les vestiaires du stade « jo Boussion » à Saint Girons (CCAS)
- 5 places à Pamiers dans une salle dédiée
- 6 places à l'ancien accueil de nuit de Foix, en partenariat avec l'Institut Protestant

3- *Taux d'occupation des places d'urgence*

On note une occupation constante et importante des structures, parfois en sur occupation. A noter que dès son ouverture en novembre 2014 la structure de Saverdun (16 places) a été occupée à 100 % jusqu'à sa fermeture fin Mars 2015.

4- *Profil des personnes hébergées en urgence*

L'exploitation des données recensées sur les structures du département peuvent donner des indications sur les caractéristiques des personnes hébergées durant cette période :

- 110 hommes, 49 femmes
- 18 jeunes (18 à 25 ans)
- 2 personnes de plus de 65 ans
- 5 couples
- 22 familles
- 99 personnes isolées
- 4 groupes
- 41 enfants

A l'issue du passage dans l'hébergement d'urgence, on relève que :

- 5 personnes ont intégrées le CHRS
- 2 personnes ont été orientées vers le logement adapté
- 6 personnes ont été relogées dans un logement autonome
- 8 personnes ont intégrées un CADA ou un HUDA
- 2 personnes ont été accueillies sur les lits Halte Soins Santé
- 2 personnes ont réintégré leur domicile

A noter que les personnes à droits incomplets représentent une part très importante des personnes hébergées. C'est probablement ce qui explique le faible nombre de solution de logement trouvées.

Orientations du plan hiver 2015/2016

1-Contexte

Les orientations présentées ci-dessous sont comparables à celles mises en œuvre lors de la précédente campagne hivernale dans l'attente de l'instruction ministérielle relative à la campagne 2015-2016. Des moyens supplémentaires sont attendus.

Quatre grands axes sont retenus :

- *Prévenir et anticiper les effets de la vague de froid*
- *Protéger les populations*
- *Informer et communiquer*
- *Capitaliser les expériences*

Le SIAO, accessible par le 115, géré par Hérisson Bellor est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement. Il assure la mobilisation optimale des moyens disponibles à l'échelle territoriale. Pour cela, il doit disposer d'une visibilité sur l'ensemble des capacités disponibles et organiser, l'orientation vers les places de mise à l'abri.

En période de froid, le SIAO veille à privilégier l'accès au logement et à l'hébergement de qualité plutôt que la mise à l'abri ou le recours à l'hôtel et s'assure de l'évaluation sociale des personnes accueillies (y compris à l'hôtel et dans les places ouvertes provisoirement).

L'objectif de «zéro demande de mise à l'abri non pourvue par manque de place» continue à être en vigueur pendant toutes les périodes dites de vigilance «grand froid» (orange et rouge).

L'application de cette consigne implique d'être réactif dans l'ouverture des capacités exceptionnelles de mise à l'abri.

2- Mesures hivernales

Le Préfet est chargé d'organiser et de coordonner la mobilisation nécessaire en partenariat avec les collectivités locales.

- Toute personne qui le demande doit pouvoir bénéficier d'un accueil et d'une mise à l'abri quelle que soit sa situation administrative (principe de l'inconditionnalité de l'accueil).
- Un ou plusieurs lieux d'accueil doivent être accessibles et ce, y compris la nuit.
- Les maraudes de la Croix Rouge sont intensifiées pendant les périodes de grand froid.
- Trois niveaux sont identifiables et le partenariat avec météo France est maintenu.
- Des remontées d'information hebdomadaires à la Direction Générale de la Cohésion Sociale seront assurées par la DDCSPP ; tout décès dû au froid fait l'objet d'une information spécifique au ministère des affaires sociales.

3- Partenariat avec météo france

Développé depuis 2002, le partenariat avec météo France se poursuit et permet d'ajuster au mieux le dispositif hivernal. Ainsi des prévisions météorologiques quotidiennes de J à J+3 sont consultables sur le site météo France (www.meteofrance.com), déjà activé cette année.
Un dispositif de vigilance météorologique fixe le cadre des procédures de mise en vigilance et d'alerte météorologiques.
Ce dispositif se matérialise par une carte qui indique le niveau gradué de vigilance à l'aide de 4 couleurs (vert, jaune, orange et rouge) et de pictogrammes. Le principal critère de détermination du niveau de vigilance repose sur la température dite ressentie, à savoir celle déterminant la sensation de refroidissement supplémentaire due au vent.

La décision de passer d'un niveau à un autre relève de l'appréciation du Préfet.

- Niveau de vigilance « jaune et verte» → Niveau 1: « temps froid » premier niveau de vigilance, correspond à la période hivernale (1er novembre 2014 au 31 mars 2015)
  ⇨ **85 places d'hébergement disponibles (60+25)**

- Niveau de vigilance « orange » → Niveau 2 [1]: "période de « grand froid »
  L'alerte de niveau 2 déclenche des maraudes renforcées et suscite une vigilance accrue des services de police et de gendarmerie. Le renforcement des capacités d'accueil en fonction des besoins est proposé par la DDCSPP (notamment sur occupation des dispositifs) **plus 11 places supplémentaires soit 96 places.**

- Niveau de vigilance « rouge » → Niveau 3[2] : «froid extrême » correspond à un niveau de crise exceptionnelle.
  ⇨ **13 places supplémentaires mobilisables par l'ouverture temporaire de lieux d'hébergement soit 109 places.**

Les municipalités, les associations, sont sollicitées pour faire face à l'ouverture de ces lieux d'accueil et d'hébergement.

[1] Pour le déclenchement du niveau de vigilance « orange », le critère est une température ressentie comprise entre -11° et -17° C.
[2] Pour le déclenchement du niveau de vigilance « rouge », le critère est une température ressentie à partir de -17°C.

Capacités d'hébergement d'urgence

Le département de l'Ariège dispose d'une capacité de 60 places d'urgence portées à 109 en vigilance rouge. Ces places sont mobilisables 24h/24 par l'intermédiaire du SIAO (115) géré par l'association Hérisson Bellor.

Structures & Lieux	VIGILANCE VERTE ET JAUNE		VIGILANCE ORANGE	VIGILANCE ROUGE
	Places ouvertes à l'année	Places ouvertes à compter de Novembre 2015	(-11° à -17°) (TR) Places de mise à l'abri et de nuit (19 H - 9H)	< -18° (TR) Places de mise à l'abri et de nuit (19 H - 9 H)
PAMIERS				
HERISSON BELLOR (*Labourdette*)	26	2		
HERISSON BELLOR (*2 Appartements*)	6			
SALLE DE LA MAIRIE			5	
MAZERES				
HERISSON BELLOR (*Places F.V.V*)	4			
SAINT JEAN DU FALGA				
EMMAUS		5		
FOIX				
INSTITUT PROTESTANT (*ancien accueil de nuit*)			6	
INSTITUT PROTESTANT (*auberge sociale*)	16			
LAVELANET				
SALLE DE LA MAIRIE				
CROIX ROUGE	6			
EMMAUS		2		
SAINT GIRONS				
VESTIAIRES DU STADE JO BOUSSION				8
GYMNASE DU CHAC				5
SAVERDUN				
CCAS	2			
INSTITUT PROTESTANT		16		
	60	**25**	**11**	**13**
CAPACITE TOTALE:	**109**			

1- Augmentation des capacités en fonction des conditions météorologiques.

En vigilance orange :

- la mairie de PAMIERS met à disposition un local pouvant abriter cinq personnes.
- La mairie de FOIX met à disposition l'ancien accueil de nuit (6 places) qui sera géré par convention avec l'Institut Protestant

En vigilance rouge :

- la mairie de Saint-girons après l'ouverture des vestiaires du stade « Jo Boussion », 8 places, dispose de 5 places supplémentaires, au gymnase du CHAC, soit 13 places au total.

La mise en service de ces structures qui offrent des places de mise à l'abri pour la nuit interviendra sur décision du Préfet.

2- Les maraudes

Elles sont assurées par la Croix Rouge à raison d'une à deux fois par semaine sur le territoire de FOIX, de PAMIERS et de SAINT GIRONS. Leur fréquence pourra être augmentée où leur champ d'action étendu sur d'autres territoires en cas de nécessité : période de grand froid ou signalement de situations locales particulières.

3- Distribution alimentaire

La distribution de denrées alimentaires est organisée sur différents lieux du département par les principales associations : Restaurants du cœur, Croix Rouge, secours populaire, secours catholique, Accueils de Jour de Foix et Saint Girons.

4- Augmentation de l'amplitude d'ouverture des accueils de jour

A Saint Girons, l'accueil de jour géré par ADES Europe prévoit un accueil des SDF en dehors des périodes d'ouvertures notamment au delà de 11 H 30 autour du repas de midi. Les après midi des mardi, mercredi et jeudi un travail de rue et des maraudes sont mis en place de 13 H 45 à 18 H.

A Foix, l'accueil de jour géré par l'association CHELIDOINE ouvrira en continu de 8 H 30 à 17H et servira également des repas chauds.

A Pamiers, l'accueil de jour ouvert normalement de 9 H 15 à 12 H 15 ouvrira de 14 H à 18 H en fonction des alertes « vigilance orange ou rouge».

Les numéros utiles pour la mise en alerte

× ***Préfecture (SIDPC)*** **:**	**05.61.02.10.08**	**05.61.02.10.18**
× ***Sous-préfecture de SAINT-GIRONS*** **:**	**05.61.96.25.80**	**05.61.96.25.87**
× ***Sous-préfecture de PAMIERS*** :	**05.61.90.97.30**	**05.61.67.55.10**
× ***Commissariat de police***		
de FOIX **:**	**05.61.05.43.00**	**05.61.65.33.67**
de PAMIERS **:**	**05.34.01.32.60**	**05.61.67.09.65**
× ***Groupement de gendarmerie de l'Ariège*** **:**	**05.61.02.17.00**	**05.61.02.16.60**
× ***SDIS*** **:**	**05.61.05.48.00**	**05.61.05.48.01**
× ***Croix Rouge Française*** :	**06.08.51.69.60**	
× ***Centre Hospitalier du Val d'Ariège :***	**15**	**05.61.05.40.17**
× ***Centre Hospitalier Ariège Couserans*** :	**05.61.96.20.20**	**05.61.96.06.17**
× ***Association Hérisson-Bellor :***		
Direction	**05.61.69.04.20**	**05.61.69.04.31**
SIAO 115	**05.34.01.32.50**	**05.61.60.60.52**